

Les services publics

I) Les services publics plébiscités mais menacés

Les Français ont sans relâche témoigné leur attachement aux services publics, qu'il s'agisse d'EDF et GDF au moment de la tempête de 1999, ou de La Poste en milieu rural, comme dans les quartiers, pour ne citer que deux exemples.

La logique financière ne doit pas l'emporter sur celle du service public. La Poste, EDF et Gaz de France, la SNCF doivent offrir un service public de qualité, également accessible à tous les citoyens, quels que soient leur lieu de résidence et leur niveau de ressources.

Or, partout dans le monde, la libéralisation du secteur énergétique crée de graves problèmes, et la privatisation des opérateurs se traduit par des faillites, une hausse générale des prix, un sous-investissement chronique, des capacités de production insuffisantes, une recherche mise à mal et des multiples de courant. La libéralisation de La Poste ou des chemins de fer n'est pas plus concluante.

La question des services publics ne peut donc pas être déconnectée de la dimension européenne et il est indispensable d'œuvrer au niveau européen au développement de services publics de qualité en militant pour une directive cadre.

II) À droite, un État moins fort, une France plus injuste

Pour la droite, UMP comme UDF, l'intervention de l'État est un problème et rarement une solution. Sa vision du service public se limite souvent à la réduction de l'intervention de l'État et la rupture avec notre modèle social dont les services publics sont l'un des piliers fondamentaux.

La droite se prétend attachée au maintien des services publics dans les zones rurales ou périurbaines, et s'engage à ne procéder à aucune fermeture « sans garantir un service de qualité supérieure », alors qu'elle a fait tout le contraire depuis cinq ans. UMP et UDF ont organisé conjointement depuis 2002 la déréglementation et les privatisations :

- dans les télécommunications (privatisation totale de FranceTélécom, inégalités territoriales dans l'accès au haut débit, opacité des tarifs des opérateurs, disparition du 12 au profit d'un maquis incompréhensible d'opérateurs privés 118...);
- dans les territoires (fermetures de 4000 bureaux de poste, suppression des tournées dans les zones rurales et les quartiers défavorisés et dégradation de la qualité du service);
- dans l'énergie (libéralisation accrue et privatisation rampante des opérateurs historiques EDF et gaz de France);
- dans les transports (SNCF à l'abandon et sociétés d'autoroutes bradées au privé);
- dans la santé avec la fermeture de nombreux hôpitaux et maternités de proximité.



III) Avec Ségolène Royal : des services publics rénovés et renforcés

Ségolène Royal s'oppose à la libéralisation totale du marché postal comme du marché de l'énergie en Europe. Elle défend au contraire une régulation publique forte et des services publics de qualité présents sur tout le territoire et accessibles par Internet. Elle propose une évolution et une modernisation des services publics en concertation avec les fonctionnaires, leurs syndicats, et les collectivités locales.

Un pôle public de l'énergie permettra ainsi de conserver la maîtrise des évolutions tarifaires et garantira le retour à un service public de l'énergie fidèle à des principes de péréquation tarifaire et d'égalité de traitement.

Au-delà, de nouveaux services publics seront développés et renforcés :

- un service public de la caution assurera les impayés de loyer et évitera les expulsions ;
- un service public de la petite enfance, coordonnant des actions déjà existantes, permettra aux parents d'exercer un libre choix en leur proposant une offre diversifiée d'accueil, souple dans ses fonctionnements, tout en tenant compte d'une répartition territoriale plus juste et plus adaptée aux réalités locales ;
- un service public de l'orientation pour que les jeunes soient informés pleinement des débouchés offerts par chaque filière ;
- un service public de la santé de proximité avec notamment la mise en place de dispensaires dans les zones rurales ;
- la continuité territoriale, notamment avec l'outre-mer, doit être renforcée en imposant aux compagnies aériennes des obligations renforcées de service public (en particulier, offre de tarifs bas toute l'année).

Enfin, notre service public des médias (chaînes publiques et tiers secteur) est de plus en plus soumis à une logique commerciale. Il doit bénéficier de ressources nouvelles. Un nouveau mode de taxation assis sur les recettes publicitaires des chaînes privées et des nouveaux médias, tels que les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs de télécommunications, sera ainsi institué.

**Plus juste,
la France sera plus forte !**

